



Les djinns au palais

Tombée aux mains d'une secte musulmane, Latifa a été exorcisée à mort par trois femmes et trois hommes (dont son mari). La croyance aux djinns fait partie de l'islam. Mais rien n'y autorise la torture. Ni à Schaerbeek ni au Maroc.

L'acte d'accusation de l'avocat général Yves Moreau est une longue liste monotone des actes de barbarie imputés aux six accusés et que ceux-ci attribuent aux djinns. De mauvais génies se seraient emparés de la jolie Latifa Hachmi, 23 ans, une Belgo-Marocaine de Schaerbeek. Elle ne parvenait pas à avoir d'enfant. Un guérisseur appartenant au courant salafiste (prônant le retour à l'islam des premiers califats) a imaginé un scénario de guérison faisant la part belle à ses propres fantasmes : Abdelkrim Aznagui, 60 ans. Latifa est décédée à l'été 2004, quand ses parents se trouvaient au Maroc. Coups de bâton, simulacres de noyade, ingestion forcée de mixtures

bénites, tentatives de strangulation. Des actes « sanctifiés » par les versets du Coran, récités en boucle ou inscrits sur des bandlettes enroulées autour du bâton qui s'est abattu au moins cent fois sur la victime.

Le mari, Mourad Mazouj, 34 ans, s'acharnait. Les séances d'exorcisme prenaient parfois un tour sexuel. Latifa, nue dans la baignoire, y était rejointe et immobilisée par son mari, giflée par un autre homme, le converti Xavier Meert, 34 ans. Les « corbeaux », ces femmes couvertes de noir de la tête au pied, assistaient sans mot dire aux séances. Parfois, elles y prenaient part. Autre indice du caractère trouble de la *rogya* (exorcisme) qui se déroulait dans l'appartement de la rue Waelhem : l'inspection



LATIFA
La victime fut prise dans les filets du salafisme et du charlatanisme.

vaginale pratiquée par une « sœur » du groupe déviant.

Pour les musulmans comme pour l'observateur non-musulman, de telles dérives ne relèvent pas de la religion mais du sadisme. Le procès d'assises de Bruxelles ne sera donc pas celui de l'islam ni de ses croyances. Très sensible aux questions interculturelles, Karin Gérard, la présidente de la cour, veillera au grain. M^e Michèle Hirsch, qui intervient aux côtés de la famille Hachmi, veut que ce procès soit un « rappel à la norme de l'humanité : on ne tue pas, on ne viole pas ».

Trois victimes en Belgique en moins de dix ans

Car ce drame n'est pas unique en son genre. En avril 2005, la jeune Imane, 22 ans, est morte à Schaerbeek, « noyée » par les dizaines de litres d'eau que lui avait fait ingurgiter un guérisseur de Koekelberg, condamné à cinq ans de prison. En octobre 2009, la

jeune Layla d'Anvers, 18 ans, est décédée au cours d'un exorcisme. Ses parents l'avaient confiée à un désenvoûteur pour qu'il chasse d'elle le djinn de l'homosexualité. Au bout de trois jours, la jeune fille décédait sous les jets d'eau bouillante. Le Centre pour l'égalité des chances s'est porté partie civile en raison du caractère visiblement homophobe du meurtre. Le dossier est toujours à l'instruction.

A l'époque de l'affaire Hachmi, l'Exécutif des musulmans de Belgique s'était abstenu de tout commentaire ou condamnation en vertu de sa volonté de se cantonner à la gestion administrative du culte. Depuis lors, le Conseil des théologiens, seul organe autorisé à émettre des avis religieux, a fait connaître sa réprobation. « Les faits jugés devant les assises de Bruxelles constituent un dérapage, tranche son porte-parole, Yacob Mahi. Ils relèvent de traditions culturelles présentes au Maghreb et dans l'Afrique subsaharienne mais certainement pas de l'islam. C'est vrai que, lorsque quelqu'un est déprimé, son entourage pense qu'il est habité par un esprit maléfique. Mais, en islam, la *roqya* doit se limiter aux ablutions rituelles, à la lecture du Coran, une main sur la tête, pas plus. C'est un accompagnement spirituel plus qu'une thérapie. Il faut toujours aller consulter un médecin ou un psychiatre. » Le Conseil des théologiens serait intervenu à plusieurs reprises pour faire cesser des pratiques déviantes. « La communauté doit être très vigilante, appuie Yacob Mahi, mais le charlatanisme ne s'étale pas automatiquement au grand jour. »

C'est à voir... Après son inculpation, l'un des principaux accusés du procès, le « cheikh » Abdelkrim Aznagui, loin de disparaître, s'affiche en prédicateur sur YouTube ou DailyMotion. Habit traditionnel, longue barbe blanche, sourire en coin, le



PRÉVENUS
En haut à droite Xavier Meert, alias Abou Ayoub Salim. En bas : le cheikh Abou Chayma, alias Abdelkrim Aznagui.



« Je fais confiance à la justice belge pour combattre les dérapages »
Yacob Mahi

« cheikh Abou Chayma » dispense ses « enseignements » (il n'a aucune formation religieuse) sur « le repentir en islam », le « comportement en islam », « la barbe en islam », « le vote », etc. Ses conférences sont diffusées par le blog de l'ASBL La Source, qui dit vouloir promouvoir « la science en pratique ». Xavier Meert, son complice présumé dans le cadre du procès, exerce aussi sur Internet sous le pseudonyme d'« Abou Ayoub Salim ». Il donne ses conférences, assis devant une rangée de livres verts aux reliures dorées : « Le Repentir et la demande de pardon », « Les prosternations de distraction », « Les Frères ne sourient plus ! », « L'Acquisition du savoir »... Les deux hommes ne sont pas restés inactifs depuis 2004. Ils ont retrouvé un public, heureusement hors de leur portée physique.

Abdelkrim Aznagui, le gourou de la secte qui a endoctriné Latifa et son mari, n'est pas condamné formellement par le porte-parole du Conseil des théologiens. « Il bénéficie de la présomption d'innocence, justifie Yacob Mahi. Je fais confiance à la justice belge pour combattre

les dérapages. Après la mort de Latifa, des imams ont lancé des mises en garde lors du prêche du vendredi. » Un musulman plus rugueux, le converti Karim Geernaert, qui s'oppose à l'Exécutif des musulmans de Belgique, tranche : « Ce saligaud était un fou, un vicieux, cela n'a rien à voir avec la religion. Des choses avaient déjà été dénoncées avant le drame. Tout ça devrait être éradiqué. Comme dans l'affaire Sadia Sheikh [une jeune fille pakistanaise victime d'un crime d'honneur à Charleroi], la femme est considérée comme une chose. Quand cessera-t-on de bénir tout ce qui vient du Maroc ? »

La religion et le Maroc : double ligne rouge

L'affaire Hachmi est sensible par son arrière-fond religieux et son caractère marocain. Double prudence, donc. *Jinn* est, avec *jinna*, le mot le plus souvent utilisé dans le Coran. Le mot *jinna* désigne les démons, les génies mais aussi la folie, la fureur. « Les génies sont considérés comme des êtres intelligents, invisibles aux yeux des hommes mais capables de prendre toutes sortes de formes, humaines ou animales » (*Dictionnaire du Coran*, Robert Lafont, Bouquins). Le Maroc est influencé autant par l'Europe que par l'Afrique, avec le culte des saints (marabouts), la magie noire, le mauvais œil, etc. Ces croyances perdurent à côté d'une tradition soufie plus élaborée et d'un islam orthodoxe où les « instituteurs coraniques » soulagent les misères de l'âme par l'invocation du Coran.

En 2008, le gastro-entérologue marocain Hmida Saher avait déclaré au *Vif/L'Express* que ses patients se plaignaient de plus en plus d'« avoir de la sorcellerie dans le ventre ». « C'est fou ce que j'ai déjà découvert par fibroscopie : des ongles, des poils de chiens, témoignait-il. La magie noire reste dans les mœurs. » Selon lui, cette remontée ●●●

●●● des pratiques archaïques était due en partie à la crise du couple. Les drames qui se sont produits en Belgique ne lui donnent pas tort : ils ont frappé des jeunes femmes qui voulaient s'affranchir de la tutelle masculine. Ainsi, l'un des mauvais génies de Latifa incarnait « la femme qui veut retourner chez ses parents ».

La différence de taille : le contrôle social est plus efficace au Maroc qu'à Bruxelles, les gourous malfaisants sont plus vite repérés et dénoncés. « Au Maroc, si on entend dire qu'un gué-



JAN DE WILHELM PHOTO NEWS

risseur prend beaucoup d'argent ou fait du mal à ses patients, plus personne ne va chez lui », confirme l'anthropologue Monique Renaers, ancienne collaboratrice du Centre pour l'égalité des chances. « Dans la culture marocaine, poursuit-elle, il y a une très forte déculpabilisation puisque c'est un djinn qui vous fait agir. On se rend très rarement responsable de quelque chose. Les parents préfèrent se dire que leur fils est possédé par les « djouns » plutôt que « il se drogue ». Mais il ne faut pas généraliser. L'irrationnel n'est pas le monopole des musulmans et il n'impressionne pas tous les

MAGIE NOIRE

Les pièces à conviction au procès.

Marocains. Cela dépend beaucoup du degré d'instruction. A Bruxelles, le niveau scolaire est tellement dramatique... »

Les tortionnaires présumées de Latifa, Jamila Zian (44 ans), Fatima Zekhnimi (41 ans) et Hayate Saïf Nasr (20 ans), sont nées et ont été scolarisées à Bruxelles. Elles ont été prises dans les filets du salafisme, comme la convertie Muriel Degauque, auteure d'un attentat-suicide en Irak (2005). Elles avaient en commun avec Latifa la fréquentation du « cheikh » Aznagui, qui mêlait habilement idéologie et charlatanisme. Un mirage... ●

MARIE-CÉCILE ROYEN



FRE DERE SIERAKOWSKI/SPORX

NORME Valérie Hirsch, l'avocate de la famille, entend rappeler les interdits.

JALIL BENNANI : « L'INFLATION DE L'IDENTITÉ EN EXIL »

Psychiatre et psychanalyste installé à Rabat, Jalil Bennani a écrit plusieurs livres, dont le plus récent, *Désirs et sexualités. D'une culture à l'autre, d'une langue à l'autre* (éditions Erès), un ouvrage collectif qu'il a coordonné avec Bertrand Piret.

Le Vif/L'Express : Les dérives qui ont conduit à la mort de Latifa, Imane et Layla existent-elles au Maroc ?

► Jalil Bennani : Non, pas avec cette gravité-là. Aucun homme de religion ne le tolérerait. Au Maroc, les pratiques magico-religieuses coexistent avec la médecine scientifique. L'identité plurielle, inscrite dans notre nouvelle Constitution, se répand dans tous les domaines alors que la situation d'exil conduit à une inflation de l'identité, voire à une crispation identitaire. On cherche à faire valoir quelque chose qui est de l'ordre de la nostalgie... Voyez ce qui s'est passé chez nous avec cette jeune femme, Amina, qui a été obligée de se marier avec son violeur et qui s'est suicidée. La société civile s'est rebellée contre l'article du code pénal qui permet ce genre de chose et les parents d'Amina, qui avaient soutenu ce mariage pour se conformer à la norme sociale, ont rejoint le mouvement. Le droit des femmes évolue. La société civile et les individus ne



se laissent plus faire au nom de la morale patriarcale.

Comment accueillez-vous les personnes qui ont cette croyance au surnaturel ?

► Quand ils viennent me voir, c'est qu'ils ont déjà un doute. Ils savent que je suis un représentant de la science mais je ne suis pas que cela. Disons que nous sommes dans une rupture épistémologique, à mi-chemin entre la croyance en des forces obscures et une implication de soi dans ce qui nous arrive. En principe, le psychanalyste est neutre, il est laïc par définition. Mon rôle est de les accompagner dans leurs doutes, dans une parole individuelle qui n'implique pas qu'ils se coupent de la masse.

La difficulté ne provient-elle pas du côté religieux ?

► L'islam maghrébin est mêlé à des pratiques maraboutiques issues des confréries soufies. Ces pratiques se mêlent elles-mêmes à la magie. Certains hommes de religion, tout en étant mal à l'aise face à ces pratiques, peuvent ne pas les condamner. Mais le discours scientifique se développe et, personnellement, je veille à ce qu'il ne devienne pas une autre croyance car je sais bien que les gens ne peuvent pas être guéris que par des pilules. ●

ENTRETIEN : M.-C.R.